RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABLT

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 6000 €

1050 Route de la Mer 06410 Biot

RCS ANTIBES 818380529

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 06/02/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

TH BV MLV

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés la cession de 299 parts sociales pour un montant de 2990 euros de la Société détenues par Bruno Valenti en date du 31/12/2024, à l'associé cessionnaire suivant : M. Thierry HOF [redacted] né(e) le [redacted] à [redacted]

Par la présente, conformément à l'article 1424 du Code civil, Mme Marie Laure VALENTI, conjoint de Bruno Valenti, prend acte de la cession de biens communs et y donne son consentement.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

TH BV MLV

Thierry Hoff, associé(e)



Bruno VALENTI, associé(e)



Bruno Valenti, Cédant de parts sociales de la Société

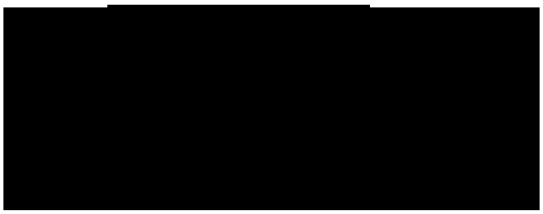

Thierry HOFF



Marie Laure VALENTI, Conjoint de l'Associé cédant



TH BV MLV